

Canada, province de Québec, Municipalité de Rivière-à-Claude.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont présents : Monsieur Roberge Castonguay, maire
Monsieur Yanick Lépine, conseiller au siège no.2
Monsieur Serge Auclair, conseiller au siège no.3
Monsieur Jocelin Auclair, conseiller au siège no.4

Sont absents : Madame Laurie Poirier, conseillère au siège no.1

Est également présent M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier entrant, ainsi que Mme Nataly M. Ferland, directrice générale par intérim et greffière-trésorière sortante.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 18h46 par M. Roberge Castonguay maire, M. Dominic Daoust-Levasseur, directeur général et greffier-trésorier entrant, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

2025-12-137

Pro: M. Serge Auclair
Résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Déclaration de conflits d'intérêts

M. Serge Auclair, conseiller, déclare son intérêt apparent avant le début des délibérations sur la question de l'autorisation pour l'équipement de la salle des 50 ans et plus.

La nature de cet intérêt : vice-président du Club des 50 ans plus.

Par conséquent, M. Serge Auclair s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

M. Jocelin Auclair, conseiller, déclare son intérêt apparent avant le début des délibérations sur la question de la demande de dons Club Lions Mont-Louis.

La nature de cet intérêt : membre du Club Lions Mont-Louis.

Par conséquent, M. Jocelin Auclair s'abstient de participer aux délibérations et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

2025-11-138

Pro : M. Yanick Lépine
Résolu à l'unanimité.

QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 10 novembre 2025 a été remis à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Tous les conseillers présents ont approuvé à l'unanimité ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

Suivi du dernier procès-verbal

Rapport d'activités du maire

Monsieur Roberge Castonguay maire, fait rapport des activités qui se sont passées depuis le 10 novembre dernier.

Présentation des comptes

2025-12-139

Pro : M. Serge Auclair
Résolu à l'unanimité.

QUE la liste des comptes de la Municipalité couvrant les transferts bancaires #364 à #384 pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Les membres présents approuvent à l'unanimité le paiement de ces dépenses pour un montant total de 11 798.60\$.

RÉSOLUTION – Demande de dons Club Lions Mont-Louis

2025-12-140

Pro : M. Yanick Lépine
Résolu à l'unanimité.

CONSIDÉRANT la demande faites par écrit de la part du Club Lions Mont-Louis à la municipalité pour un don afin d'aider leur campagne de panier de Noël 2025 ;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de la campagne de panier de Noël pour les gens moins nantis de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité octroie un montant de 100\$ au Club Lions Mont-Louis ;

QUE le montant sera imputé au poste budgétaire 02-19000-996 *DONS ET FONDS COMMUNAUTAIRES*.

RÉSOLUTION – Autorisation pour équipement de la salle 50 ans et plus

2025-12-141

Pro : M. Yanick Lépine
Résolu à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE le club des 50 ans et plus veut installer une serrure à code sur la porte d'entrée de son local ainsi qu'une caméra de vidéosurveillance ;

CONSIDÉRANT QUE le club veut améliorer l'accessibilité à son local pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des membres et du lieu doit être assurée en tout temps ;

ATTENDU QUE les modifications à la porte de la salle soient faites par un professionnel et respectent les différentes normes de sécurité dont l'évacuation des lieux en cas d'urgence ;

ATTENDU QUE la porte au fond du local communiquant avec le reste de l'immeuble municipal soit barrée du côté du local mais reste accessible à la direction municipale ;

ATTENDU QUE le club nomme un responsable de la gestion du mécanisme de surveillance qui signera un engagement sur la confidentialité des renseignements personnels recueillis par la vidéosurveillance ;

ATTENDU QU'un panneau avertisse les usagers que le local est doté d'une caméra ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale des 50 ans et plus doit donner son accord pour l'installation d'une caméra de vidéosurveillance dans son local ;

ATTENDU QUE le club fournit un code personnel à la municipalité pour qu'elle ait accès au local ;

ATTENDU QUE le club assume les frais d'achat et d'installation des équipements nécessaires au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelin Auclair, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité autorise le club des 50 ans et plus à installer une serrure à code à la porte d'entrée de son local et une caméra de vidéosurveillance dans le local.

RÉSOLUTION – Allocation pour l'utilisation du cellulaire personnel du maire

2025-12-142

Pro : Jocelin Auclair
Résolu à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournissait un cellulaire au maire précédent ;

ATTENDU QUE la somme de 61\$ était dépensée mensuellement pour le cellulaire du maire précédent ;

ATTENDU QUE le maire actuel préfère conserver son cellulaire actuel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yanick Lépine, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité versera 50\$ mensuellement au maire pour l'utilisation de son téléphone actuel.

RÉSOLUTION – Nomination du directeur général

2025-12-143

Pro : M. Jocelin Auclair
Résolu à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale et greffier-trésorier est vacant ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par M. Dominic Daoust-Levasseur ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable et la recommandation d'embauche des élus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jocelin Auclair, et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité embauche M. Dominic Daoust-Levasseur à titre de directeur général et greffier-trésorier à compter du 8 décembre 2025 ;

QUE M. Roberge Castonguay, maire, soit autorisé à signer un contrat de travail avec M. Dominic Daoust-Levasseur aux conditions préétablies.

Correspondance

Affaires nouvelles

Aucun sujet en Affaires nouvelles

Période de questions

Une période est consacrée à des questions.

Clôture de l'assemblée

2025-12-144

À 19h01, sur proposition de M. Yanick Lépine, l'assemblée est levée.

En tant que maire, Roberge Castonguay, je certifie que la signature de ce procès-verbal est équivalente à l'approbation de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 du Code municipal.

Roberge Castonguay
Maire

Dominic Daoust-Levasseur
Directeur général
Greffier-trésorier